

Service assainissement
Espace St Germain – Bât Antares
30 av Général Leclerc – BP 263
38 217 Vienne cedex
Tél. 04 82 06 33 00

COORDONNEES DU BIEN A CONTROLER

NOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE (du bien) : COMMUNE :

SECTION et N° (cadastre) de la (des) parcelle(s) :

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Agence immobilière Office notarial Cabinet d'urbanisme

NOM:

ADRESSE :

PERSONNE A CONTACTER : N°TEL :

MAIL :

OBJET DE LA DEMANDE

- Contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par les réseaux publics de collecte.
- Contrôle sur site du raccordement effectif aux réseaux publics de collecte et de la conformité par rapport au règlement du service public d'assainissement collectif.
- Contrôle sur site du bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif.

Le contrôle diagnostic effectué dans le cadre de la vente d'un bien immobilier permet d'établir un état des lieux de l'installation à la date du contrôle. **Le contrôle est réalisé exclusivement par un représentant du service assainissement dans les 15 jours ouvrés après réception de la présente demande par le service assainissement.**

Dans le cas des contrôles du raccordement sur site, le rendez-vous est pris systématiquement sur la propriété à contrôler en présence du propriétaire ou de son représentant.

Tarifs des contrôles à partir du 1^{er} mars 2015 :

- **21 € HT** pour un contrôle sur plan de la desserte de l'habitation par les réseaux publics de collecte,
- **131 € HT** pour un contrôle sur site, du raccordement effectif aux réseaux publics de collecte et de sa conformité,
- **131 € HT** pour un contrôle sur site de bon fonctionnement d'une installation d'assainissement non collectif.

Dans le cas où le dispositif d'assainissement collectif s'avèrerait non conforme au règlement d'assainissement, les travaux seront réalisés à la charge du propriétaire.

Fait à

Signature du demandeur

Le

**CONTROLE ET CONFORMITE DE LA PROPRIETE EN APPLICATION DU
REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT DE VIENNAGGLO**

Contrôle sur plan

Le bien est-il desservi par un réseau d'assainissement ? OUI NON

Le bien est desservi par le collecteur situé

Les ouvrages d'assainissement de l'habitation ont-ils été contrôlés ?
OUI NON

Date du contrôle :

Contrôle sur site

Date du contrôle :

La propriété est-elle raccordée à un réseau collectif ? OUI NON

Le branchement est-il conforme au règlement
d'assainissement collectif de ViennAgglo ?

(Voir détails du contrôle dans le rapport joint)

Vienne, le :

Signature du technicien